

LA PLACE DE L'EXPO OUVRIRA LE DIMANCHE 25 JUIN

**UN RENDEZ-VOUS À
NE PAS MANQUER!**



« Diffusion Loisirs »
de l'été insérée
à l'intérieur de
cette édition

L'Essentiel
de *l'information*

Saint-
Pascal
On voit loin!



Bardeaux BP MYSTIQUE



Offre une garantie
à vie



Protection contre
les grands vents



Choix de couleurs
tendance



Bandes autocollantes qui
bloquent les infiltrations
causées par la pluie et le vent

Demandez une soumission

BMR

Avantis
Coopérative

St-Pascal : 418 492-6343

avantis.coop

 BMR Avantis

C'est PAYANT

d'être membre de



C'EST PLUS DE 13 500\$

en argent Place Saint-Pascal
injecté chez les membres
au cours de la dernière année

Vous aimeriez devenir membre gratuitement?

Louis Turbide au 418 492-2706 poste 105
direction@leplacoteux.com

 @gensdaffairesdesaintpascal

Mot de la mairesse



Bonjour à vous tous et toutes,
Lundi 22 mai, 3 h 40 du matin, je suis partie marcher dans la nuit avec Flika mon chien. L'odeur me dit que l'été arrive, les feuilles sont sorties de leurs bourgeons, les lilas vont commencer à fleurir, un printemps froid, mais qui me laisse présager un été sec. Le vent fait déjà lever la poussière sur les chemins agricoles tout

autour de notre ville. Je voulais voir le ciel rempli d'étoiles, guetter les étoiles filantes, je voulais entendre les criquets chanter sans me faire piquer par les petits maringouins. Honnêtement, je ne pouvais pas dormir. J'écoutais, tout en marchant, le bruit du vent, le grincement des fils électriques qui longe la voie ferrée, j'écoutais le crissement continu des insectes, ça faisait un bruit qui gonflait et décroissait, pareil comme notre fleuve. Plus loin, tout près du sentier des Sept-Chutes, dans les arbres, la chouette sifflait à intervalle comme quelqu'un qui nous appelait mon chien et moi.

Je me rappelle maintenant pourquoi je ne pouvais pas dormir. J'étais sans sujet d'article. Mais peut-être n'est-ce pas nécessaire, une petite voix me disait : oh oui madame Morneau.

Enfin, j'ai trouvé!

Pourquoi ne pas vous informer à propos des activités et de la programmation qui vous attend cet ÉTÉ à Saint-Pascal.

Une programmation attractive préparée avec passion par toute l'équipe du Service des loisirs en collaboration avec plusieurs organismes, partenaires et bénévoles passionnés. Des activités hautes en couleur, un ÉTÉ pendant lequel tout le Kamouraska s'éclatera... à Saint-Pascal.

Préparez-vous à bouger et à être fier de votre ville. À saluer la visite au festival, dans les tournois de balle, de baseball, de pétanque, les peintres du symposium, les spectacles, le soccer, le volley-ball, le marché public, les tirs de tracteurs, l'exposition agricole, le terrain de jeux, les pique-niques en famille au Camp Richelieu, pour ne nommer que ceux-ci.

Si nous pouvons redoubler d'audace d'année en année, c'est grâce à votre participation. Le conseil municipal se joint à moi pour vous remercier pour vos idées et votre implication. Merci à tous ceux qui participent activement aux activités. Encore une fois, tout a été mis en œuvre pour vous permettre de vivre un ÉTÉ mémorable en 2023.

Profitez-en bien pour vivre de beaux moments en famille, entre amis. Et savourer la qualité de vie que nous offre notre milieu.

Je vous souhaite un bel ÉTÉ et surtout amusez-vous.

Amitiés,

Solange

À la une

**La Place de l'Expo ouvrira
le dimanche 25 juin.**

Un rendez-vous à ne pas manquer!

La Place de l'Expo, avec son marché public et son atelier des savoirs, ouvrira officiellement ses portes au public le dimanche 25 juin.

À compter de cette date et pour tous les dimanches durant 23 semaines, de 10 h à 14 h, on pourra y visiter le tout nouveau Marché de l'Expo. Le Marché de l'Expo, c'est plus d'une quarantaine d'exposants en alternance qui donneront vie chaque dimanche au vieux bâtiment, ainsi qu'à sa terrasse tout équipée pour le confort des visiteurs. Notamment avec une portion extérieure du marché et un charmant coin gourmand où quelques cuisiniers d'exception du Kamouraska viendront y offrir un menu prêt-à-manger.

Suite à la page 6

Sommaire

Mot de la mairesse	3
À la une	3 et 6
Résumé des séances du conseil	4-5
Réparation de vélos – Nouvelle borne libre-service	5
Horaire des bureaux municipaux	5
Horaire de la SAAQ	5
Appel à projets artistiques	6
Offre d'emploi La Fabrique	7
Des solutions pour vos emplettes	7
Service de l'urbanisme	8
Service des travaux publics	8
DIFFUSION LOISIRS	8 pages insérées au centre
Service de sécurité incendie	9
Invitation de l'Association du Baseball mineur de Saint-Pascal	10
Cours de tennis pour débutants	10
CPA Saint-Pascal	10
Service d'aide à l'emploi	10
Festival Bonjour La Visite	11
Co-Éco	11
Chronique de la Sureté du Québec	11
Des nouvelles de l'APHK	12
Centrale de location d'équipement	12
Ateliers Mon Choix	13
Société d'histoire et de généalogie de Saint-Pascal	14
AGA du Club des 50 ans et plus	14
ABC Des Portages	14
Invitation dîner du Club des 50 ans et plus	14

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL

Séance ordinaire du 3 avril 2023

Lors de cette séance, le conseil municipal a résolu :

- d'autoriser le versement d'une somme totale de 6 528 \$ à la MRC de Kamouraska en 2023 pour le paiement de la contribution annuelle de la Ville pour la révision des outils d'urbanisme.
- d'autoriser le paiement d'un montant total de 298 570 \$ au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec.
- d'octroyer un contrat pour le traitement de l'ambrosia (herbe à poux) à Groupe Arbo-Ressources inc. au coût de 18 024,21 \$ incluant les taxes.
- d'autoriser l'achat de deux conteneurs usagés au coût total de 9 427,95 \$ incluant les taxes auprès de l'entreprise Surplus Général Tardif (1991) inc. pour le Service des loisirs et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même un emprunt au fonds de roulement de la Ville, lequel emprunt sera remboursable sur une période de deux ans.
- de décréter la réalisation de travaux d'amélioration de l'ancienne gare consistant en la modification du système d'éclairage du rez-de-chaussée, l'aménagement d'une salle de toilette au deuxième étage, la connexion à un service Internet et la mise aux normes du contrôle des accès; d'autoriser une dépense totale de 19 605,27 \$ incluant le coût des travaux, les imprévus et les taxes nettes et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même un emprunt au fonds de roulement de la Ville, lequel emprunt sera remboursable sur une période de quatre ans.
- d'accepter l'offre de services professionnels soumise par la firme Stantec Experts-conseils Ltée pour la réalisation des plans et devis et la surveillance (bureau et chantier) des travaux de reconstruction des terrains de tennis au montant de 56 337,75 \$ incluant les taxes et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même l'aide financière à recevoir dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.
- de ratifier les termes de l'entente à intervenir avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches pour le système SURVI-Véhiculaire pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026 pour un montant total de 15 721,69 \$ incluant les taxes, lequel montant inclut les frais d'acquisition et les frais d'utilisation pour les trois ans de l'entente.
- de ratifier les termes de l'entente à intervenir avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches pour le système SURVI-Mobile pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026 pour un montant total de 10 381,69 \$ incluant les taxes, lequel montant inclut les frais d'acquisition et les frais d'utilisation pour les trois ans de l'entente.
- de ratifier les termes de l'entente d'autorisation de passage pour le sentier des Sept-Chutes à intervenir avec Ferme Sofia inc. pour la période du 15 juin 2023 au 15 juin 2024.
- d'autoriser le versement, en considération de la forte augmentation du coût de la vie en 2022, d'une prime unique forfaitaire de six cents dollars (600 \$) à chaque employé régulier, membre du personnel cadre ou contractuel à temps plein, de trois cents dollars (300 \$) à chaque employé, membre du personnel cadre ou contractuel à temps partiel et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée en appropriant le montant total requis à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.
- de procéder à l'embauche de Madame Constance Dumais à titre de préposée aux permis et à l'immatriculation rétroactivement au 14 mars 2023.
- de ratifier les termes du contrat de service à intervenir avec Madame Emmanuella Razgui-Alain pour agir à titre de responsable du marché public de Saint-Pascal en 2023.
- de désigner Monsieur Rémi Pelletier, président du comité consultatif d'urbanisme, à titre de représentant de la Ville de Saint-Pascal pour siéger au comité d'analyse du Programme d'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial dans la MRC de Kamouraska 2022-2023-2024.
- de confirmer la désignation de Messieurs Rémi Pelletier et François Gagné-Bérubé, conseillers pour siéger sur le comité d'analyse des demandes formulées dans le cadre de la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal et de réserver les sièges devant être occupés par des fonctionnaires au Service d'urbanisme, à la direction du Service du développement et des communications et au chargé de projets de la Ville.
- de fixer à cinq (5) le nombre de membres pour siéger sur le comité d'analyse des demandes formulées dans le cadre de la Politique d'aide en développement social et communautaire dont deux (2) élus et trois (3) fonctionnaires, de réserver les sièges devant être occupés par des fonctionnaires à la direction ou à la direction adjointe du Service des loisirs, à la direction

Publié par Ville de Saint-Pascal
465, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
418 492-2312

Courriel: hoteldeville@villestpascal.com
Site Internet: www.villesaintpascal.com

Veillez noter que l'éditeur se réserve également le droit de choisir les articles qui seront publiés de même que de modifier certains textes.

Parutions de l'année 2023 : février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN : 1201-9305

Prochaine parution : **1^{er} septembre 2023** - Date de tombée : **10 août 2023**

du Service du développement et des communications et au chargé de projets de la Ville de Saint-Pascal, de désigner Mesdames Josée Chouinard et Céline Langlais, membres du conseil municipal pour siéger sur le comité d'analyse et de fixer le quorum du comité d'analyse à trois (3) membres, dont un membre du conseil municipal obligatoirement.

- de déposer au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable pour un projet en partenariat avec la Municipalité de Mont-Carmel et impliquant l'organisme partenaire OBAKIR et de s'engager à contribuer financièrement, de concert avec la Municipalité de Mont-Carmel, pour la portion du projet non financée par le programme.
- de demander à la MRC de Kamouraska, par le biais de l'Entente de développement culturel (EDC), un montant de 1 500 \$, de s'engager à affecter le montant accordé en 2023 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel suivante, soit la tenue de cinq ateliers d'apprentissage artisanal donnés par Madame Dhalia Milon et l'entreprise Générations Autonomes, durant les heures du marché public de Saint-Pascal et de s'engager à défrayer 25 % du montant demandé dans cette activité, soit 505 \$.
- d'autoriser le versement d'une aide financière totale de 1 300 \$ à l'Atelier du Partage St-Pascal inc. pour son projet Mon tablier pour l'Atelier!
- d'autoriser le versement d'une somme de 1 200 \$ à l'Unité Domrémy Saint-Pascal inc.
- de reconnaître l'apport socioéconomique des entreprises d'économie sociale au dynamisme de la région du Bas-Saint-Laurent, d'accepter de participer au développement de l'achat auprès de ces entreprises et de s'engager dans le respect des lois, règlements et directives qui régissent leurs achats, et selon ses besoins, à intégrer les biens et services provenant de l'économie sociale à ses approvisionnements.

Séance extraordinaire du 17 avril 2023

Lors de cette séance, le conseil municipal a résolu :

- d'octroyer à Myrroy division Estrie inc. le contrat pour le balayage mécanisé des rues et des stationnements municipaux pour les années 2023, 2024 et 2025 au montant total de 111 134,85 \$ incluant les taxes.
- de procéder à l'ouverture d'un poste de préposé aux permis et à l'immatriculation pour le bureau de la SAAQ dont la Ville est la mandataire aux conditions de la convention collective de travail en vigueur.

Séance extraordinaire du 24 avril 2023

Lors de cette séance, Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller a donné un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 389-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal et Madame Céline Langlais, conseillère a procédé au dépôt du projet de règlement.

Louise St-Pierre, avocate, OMA
Greffière
greffe@villestpascal.com

Réparation de vélos - Nouvelle borne libre-service

Afin de contribuer à l'amélioration des aménagements favorables aux déplacements actifs, la Ville de Saint-Pascal a récemment installé une borne de réparation de vélos à proximité du bureau d'information touristique, situé au 215, rue Rochette. Grâce aux outils d'entretien de base mis à disposition, la population est invitée à y effectuer sur place et de manière autonome des réparations mineures, comme gonfler ou changer les pneus. La station de réparation libre-service, orange, est bien visible auprès des autres services d'entretien disponibles à la station-service Sonic - Avantis Coopérative : aspirateur, borne de gonflage, borne de recharge pour véhicules électriques. Au besoin, on peut s'adresser aux préposé.e.s du bureau d'information touristique pour repérer ce nouveau service qui s'adresse à tous les cyclistes.

Horaire régulier des bureaux municipaux Services administratifs

Lundi au jeudi
8 h à 12 h
13 h à 16 h 45

Vendredi
8 h à midi

**Permis de conduire
Immatriculation**
Mandataire

Société de l'assurance
automobile
Québec

AVIS À NOTRE CLIENTÈLE Point de service de Saint-Pascal

Horaire de services relatifs à la Société
de l'Assurance Automobile du Québec

Lundi	12 h à 16 h
Mardi	12 h à 16 h
Mercredi	12 h à 16 h
Jeudi	Fermé
Vendredi	Fermé

215, rue Rochette
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

418 492-7314

À la une (suite de la page 3)

Dans le bâtiment datant de 1917, on y retrouve à l'étage une salle de formation et de partage des connaissances, baptisée l'Atelier des Savoirs Desjardins. Pour faire connaître le lieu, une programmation d'ateliers sera offerte durant le marché public. Dès le dimanche 25 juin, les intéressés sont conviés à venir rencontrer sur place Dalia Milon et Générations autonomes pour s'inscrire aux ateliers.

La population et les visiteurs sont invités à s'approvisionner en produits frais et locaux à l'occasion de ce grand rendez-vous alimentaire hebdomadaire tous les dimanches, beau temps mauvais temps, du 25 juin au 26 novembre 2023, de 10 h à 14 h. Pour plus de détails sur les exposants, les activités et la programmation d'ateliers,



on peut consulter la page Facebook du Marché de l'Expo.

À vélo ou à pied; c'est bien mieux! Plusieurs places de stationnement sont disponibles sur le site. Toutefois, nous encourageons les déplacements actifs pour conserver la beauté de ce nouvel espace vert public et pour favoriser les saines habitudes de vie!

Ce projet tant attendu est le digne fruit de réflexions concertées vers un projet misant sur la protection du patrimoine bâti, le déploiement des espaces publics, la valorisation des entreprises bioalimentaires, de même que le partage des savoirs et la sécurité alimentaire.



APPEL À PROJETS ARTISTIQUES PARCOURS ÉPHÉMÈRE DE SAINT-PASCAL

Du 1^{er} au 17 septembre, la population pascalienne est invitée à agrémenter le site de la montagne à Coton par des créations originales d'art éphémère le long du sentier pédestre menant au sommet. Cette exposition citoyenne extérieure, baptisée Parcours éphémère, sera officiellement inaugurée à l'occasion des Journées de la culture, soit du 29 septembre au 1^{er} octobre prochain et pourra être fréquentée tout l'automne. Cette initiative du sous-comité Arts et culture du comité Saint-Pascal, Ville en santé, vise à développer la curiosité et les aptitudes artistiques de la population.

Toute personne, famille ou groupe qui désire participer à cette activité gratuite de création, à la fois ludique et



artistique, peut s'inscrire avant le 20 août 2023 auprès de Jean-Philippe Grenier, chargé de projets, Service du développement et du tourisme, en téléphonant au 418 492-2312, poste 202, ou en écrivant au developpement@villestpascal.com. Pour les œuvres qui se démarqueront, trois prix sont à gagner pour une valeur totale de 450 \$.

À propos de l'art éphémère

L'œuvre éphémère, aussi appelée land art, est une production artistique extérieure composée de matériaux naturels uniquement et ayant une durée de vie limitée. Porté par des artistes qui désiraient sortir l'art des galeries et des musées, ce courant artistique apparu durant les années 60 incarne un concept créatif en harmonie avec la nature.

OFFRE D'EMPLOI

La Fabrique de Saint-Pascal est à la recherche

D'une personne pour :
Préparer les célébrations du dimanche, 1 fin de semaine sur 2 et / ou les funérailles

D'une personne pour :
Entretien l'intérieur de l'église, selon vos disponibilités

D'une personne pour :
Préparer le cimetière pour la mise en terre, lorsque nécessaire

Ou d'une personne qui veut faire le tout.

Salaire à discuter.

Les personnes intéressées peuvent contacter
Nicole Barbeau, présidente de la Fabrique, au 418 492-1468



MISE EN CONTEXTE

Le Provigo de Saint-Pascal fermera temporairement ses portes dans le cadre de ses travaux de rénovations afin de devenir une bannière Maxi.

Cette fermeture temporaire débutera le samedi 1er juillet à 17 h jusqu'au jeudi 20 juillet, 8 h.

Il est important de noter que, d'ici sa fermeture, l'ensemble de l'offre sera disponible en magasin.

Afin d'aider la population à avoir accès à un marché d'alimentation, la Ville de Saint-Pascal a mis en place un plan d'action qui permettra de palier à cette fermeture temporaire.

DES QUESTIONS ?

418 492-2312

hoteldeville@villestpascal.com

www.villessaintpascal.com

LES SOLUTIONS POUR VOS EMPLETTES

FERMETURE TEMPORAIRE DU PROVIGO

SERVICE DE NAVETTE



Un service de navette sera mis en place pour transporter les résidents et les résidentes de Saint-Pascal vers le Maxi de Rivière-du-Loup. Les détails concernant les horaires et le fonctionnement suivront dans les casiers postaux au cours du mois de juin.

La Ville de Saint-Pascal encourage la population à favoriser le covoiturage et l'entraide afin de réserver les places du transport aux personnes en ayant réellement besoin.

MARCHÉ PUBLIC

Le Marché Public de Saint-Pascal sera de retour dans le tout nouveau site de l'Expo où vous pourrez vous approvisionner en produits frais de la région.

Le Marché sera ouvert tous les dimanches du 25 juin au 26 novembre de 10 h à 14 h.

COMMERCES DE SAINT-PASCAL

Plusieurs commerces de Saint-Pascal offrent des produits alimentaires et essentiels. Vous trouverez la liste au verso de ce feuillet.



NOTRE OFFRE ALIMENTAIRE

	Sonic Avantis	Comptoir Gourmand	Épicerie YL	Familiprix	Korvette	Lunik
Prêt-à-manger	●	●	●			●
Fruits et légumes						
Conserves	●		●		●	●
Pâtes	●		●		●	●
Produits locaux		●				●
Produits de boulangerie	●	●	●			
Condiments et sauces	●	●	●		●	●
Huiles, épices et saveurs	●	●				
Produits congelés	●	●				●
Collations	●	●	●	●	●	●
Viandes		●				
Bières, vins et autres	●		●			●
Eau, breuvages et café	●	●	●	●	●	●
Aliments pour bébé				●		
Articles pour bébé				●		
Produits d'hygiène	●		●	●	●	●
Nettoyage et déchets	●		●	●	●	●

Sonic Avantis : 217 rue Rochette, 418 492-9004
Comptoir Gourmand : 625 boul. Hébert, 418 308-1015
Épicerie YL : 523, boul. Hébert, 418 492-1437
Familiprix : 555, rue Taché, 418 492-1234
Les Magasins Korvette : 400, ave Chapleau, 418 492-7624
Lunik : 510, ave Martin, 418 492-2096

RÉGLEMENTATION SUR LES PISCINES

Depuis quelques années certaines modifications ont eu lieu concernant les réglementations des piscines, et ce, toujours dans le but de réduire le plus possible le risque de noyade chez les jeunes enfants. Les municipalités sont responsables de faire appliquer les règlements qui découlent du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Au cours de l'été 2023, l'inspecteur municipal effectuera des visites chez les propriétaires de piscines et ceux-ci devront répondre aux exigences du règlement, des amendes pourront être remises aux propriétaires fautifs.

Tous les propriétaires de piscines ont le devoir de s'informer sur les règlements et de se conformer à ceux-ci.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions sur vos installations ou celles de vos voisins.

Voir les liens ci-dessous :

https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/securite_piscines_residentielles/NAP_ReglPiscineResi_VFD.pdf

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/securite-des-piscines-residentielles/mesures-de-securite/>

Cédric Lajoie

Inspecteur en bâtiment et environnement

418 492-2312, poste 236

clajoie@villestpascal.com

ARROSAGE ET BORNE 911

Règlement sur l'arrosage

Dans le règlement municipal, les périodes d'arrosage sont spécifiées de la façon suivante : l'utilisation de l'eau d'aqueduc municipal pour fins d'arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1^{er} juin au 1^{er} septembre de chaque année à l'exception des périodes suivantes:

Entre 20 h et 22 h :

- Numéros de portes pairs : mardi, jeudi et samedi
- Numéros de portes impairs : mercredi, vendredi et dimanche

La Ville de Saint-Pascal participe à un programme d'économie d'eau potable. Il est donc fortement conseillé d'utiliser des barils de pluie pour l'arrosage.

Prenez note qu'il est, en tout temps, interdit d'utiliser l'eau potable pour effectuer, à l'aide d'un boyau d'arrosage, le lavage des entrées publiques et privées.

Quiconque contrevient aux dispositions du règlement 27-2000 est passible d'une amende pouvant varier entre 50 \$ et 2 000 \$. Nous comptons sur votre compréhension et votre collaboration.

L'eau, c'est important... prenons-en soin.

Permis pour nouvelle pelouse

Il est possible pour tout contribuable qui installe ou ensemence une nouvelle pelouse, d'obtenir un permis de la Ville, afin de procéder à l'arrosage aux heures précitées pendant une durée de quinze (15) jours consécutifs après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe. Il est donc important de spécifier la date du début de l'arrosage.

Toutefois, l'arrosage permis devra être limité à la superficie de terrain couverte par la nouvelle pelouse. Vous pouvez faire votre demande par courriel au travauxpublics@villestpascal.com ou par téléphone 418 492-2312 poste 400.

Bornes 911

Tel que stipulé à l'article 6.4 et 6.5 du règlement numéro 2016-296 pour l'entretien, les bris et les dommages des bornes 911 :

Entretien

Chaque propriétaire ou occupant doit entretenir adéquatement la borne 911 installée sur sa propriété et s'assurer qu'elle demeure libre, en tout temps, de toute obstruction pouvant être causée notamment par la présence de végétaux, de neige, d'une clôture, d'une boîte aux lettres ou d'une affiche.

Nous vous rappelons que ce système a été instauré afin d'assurer le repérage rapide desdits immeubles par les services d'urgence et d'utilité publique.

Bris ou dommages

Tout propriétaire doit aviser la Ville sans délai de tous bris ou dommages pouvant être causés à la borne 911 installée sur sa propriété. Si la borne 911 est endommagée, les frais de remplacement sont à la charge du propriétaire de l'immeuble.

Bernard Tanguay, directeur

Service des travaux publics

travauxpublics@villestpascal.com

418 492-2312, poste 400



Pour un printemps

sans fumée



Le printemps est la saison du grand ménage.
Au moment de préparer votre terrain pour la belle saison, profitez-en pour vous assurer de la sécurité de vos espaces de vie.



Débarrassez

Mieux vaut l'écocentre

-  Les branches, feuilles et débris de bois divers seront mieux traités si vous les apportez à votre écocentre local plutôt que de les brûler.
-  N'oubliez pas que la réglementation régionale ne permet pas de faire des feux à ciel ouvert sans permis.

-  Si vous devez brûler des feuilles mortes ou des branches et que vous avez obtenu un permis pour le faire, assurez-vous de limiter la taille du brûlis à un mètre de circonférence, et d'avoir à portée de la main un boyau d'arrosage, une chaudière de sable ou un extincteur.

Inspectez

-  Le printemps est le bon moment pour inspecter vos foyers extérieurs. Vérifiez que leurs structures sont toujours en bon état et que le pare-étincelles n'est pas brisé.



Évitez

Vos foyers ne sont pas des incinérateurs. Évitez de brûler

-  des produits accélérants;
-  des déchets;
-  des matériaux de construction;
-  des biens meubles;
-  du bois traité;
-  des pneus ou autres matières à base de caoutchouc;
-  des produits dangereux ou polluants;
-  tout autre produit dont la combustion est prohibée par les lois et règlements en vigueur.



Pour plus d'information, consultez votre service d'incendie local.



INVITATION DE L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR

L'association du baseball mineur de Saint-Pascal désire inviter la population à venir assister au **tournoi Atome (9U)** qui aura lieu du **29 juin au 2 juillet 2023**.



COURS DE TENNIS POUR DÉBUTANTS

Tu veux apprendre à jouer au tennis cet été?

Je suis un jeune passionné de tennis qui offre des cours d'initiation à des jeunes de 6 à 10 ans.

Les cours auront lieu sur les terrains de tennis de Saint-Pascal les lundis et mardis matin de l'été.

DATES :

Les lundis et mardis de la dernière semaine de juin à la deuxième semaine d'août. Si la température ne convient pas les cours sont repris.

Tous les cours sont à 9 h et 10 h, dépendamment de l'âge de l'enfant.

Coût : 100 \$ pour 11 cours

Si tu veux plus d'information, tu peux m'appeler au 418 492-1195 ou m'écrire à victordumais@hotmail.com



C.P.A Saint-Pascal

MESSAGE DU CPA SAINT-PASCAL

PRODUITS CONSIGNÉS

Il est possible d'apporter vos produits consignés aux lieux de dépôts habituels. Nous vous remercions pour votre soutien, ceci nous aide tout au long de l'année pour le financement de nos activités.

Lieux de dépôts de produits consignés en tout temps :

Chez Andrée-Anne : au 870, rue Desjardins ou au 216, rue Rochette, Saint-Pascal

Chez Marlène : au 192A, route 230 Ouest Saint-Philippe-de-Néri

Club de patinage artistique Saint-Pascal

Besoin d'accompagnement pour un retour en emploi?

Services d'aide à l'emploi Kamouraska peut vous aider.

Service gratuit, possibilité d'allocation dans certains cas.



555, rue Hudon
Saint-Pascal G0L 3Y0
(sur rendez-vous)

1011, 6^e avenue Pilote
La Pocatière G0R 1Z0

Pour information:
418 856-4288, poste 202

Avec la participation financière de:



DU 3 AU 6 AOÛT 2023



LES TROIS ACCORDS

LA BANQUETTE ARRIÈRE TONY LA SAUCE ET BIEN PLUS!

ACHETEZ VOS BILLETS ET VOS BRACELETS EN LIGNE DÈS MAINTENANT!

<https://my.weezevent.com/festival-bonjour-la-visite-2023>



CHRONIQUE MUNICIPALE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sécurité Nautique

En plus d'avoir votre carte de conducteur d'embarcation de plaisance, vous êtes tenu par la loi d'avoir de l'équipement de sécurité à bord. Au strict minimum, vous devez toujours avoir les articles suivants :

- ligne d'attrape flottante d'au moins 15 mètres de longueur;
- lampe de poche étanche ou signaux pyrotechniques homologués au Canada;
- dispositif de signalisation sonore;
- dispositif de propulsion manuelle (c'est-à-dire une pagaie) ou ancre fixée à un cordage, une chaîne ou un câble d'au moins 15 m de longueur;
- écope ou pompe à main;
- extincteur de classe 5-Bc.

Il est toujours conseillé, quoi que non obligatoire, d'avoir de l'eau potable, collations, allumettes à l'épreuve de l'eau ou tout autre chose que vous jugez nécessaire en cas d'urgence.

Vérifier les conditions météorologiques, l'état des plans d'eau et tout danger susceptible de compromettre votre sortie.

L'alcool et le plaisancier :

Beaucoup de gens ne conduiraient jamais leur voiture après avoir consommé de l'alcool ou des drogues, mais n'hésitent pas à combiner la navigation de plaisance et l'alcool ou les drogues. Bien des gens pensent qu'il n'y a pas de mal à consommer de l'alcool en naviguant, mais en réalité, c'est inacceptable. Conduire une embarcation sous l'influence de l'alcool ou de drogues c'est aussi illégal que de conduire un véhicule en état d'ébriété et peut être même beaucoup plus dangereux qu'on ne l'imagine.

La Sûreté du Québec vous souhaite une saison nautique plaisante et sécuritaire.

Les temps changent

... PAS QUE LE CLIMAT !

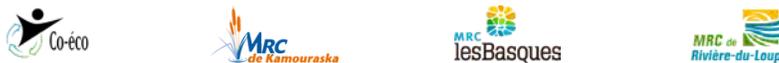
6 choses à savoir sur la responsabilité élargie du producteur (REP)

de kessé??

- 1 Les produits déjà visés**
Appareils électroniques, peinture, huile, lampes au mercure, piles et batteries, appareils ménagers et de climatisation comme les réfrigérateurs et thermopompes.
- 2 De la conception à la récupération**
La REP, c'est de rendre l'entreprise qui fabrique ou distribue un objet responsable de sa gestion en fin de vie!
- 3 Les responsabilités du fabricant**
L'entreprise doit, entre autres, mettre sur pied un système de récupération, rendre des comptes au gouvernement et atteindre des objectifs de recyclabilité!
- 4 Les écofrais**
Vous avez déjà payé pour le système de récupération de ces produits lors de l'achat. Ne jetez pas votre argent à la poubelle!
- 5 Des produits particuliers**
Les produits visés peuvent causer des risques pour la santé, la sécurité ou l'environnement lorsqu'ils se retrouvent dans la nature ou dans les sites d'enfouissement. Ils nécessitent un traitement adapté!
- 6 Les produits à venir**
Entre 2023 et 2025 s'ajouteront à la liste les produits agricoles, les contenants de boisson entre 100 ml et 2 L qui seront consignés, ainsi que toutes les matières acceptées au bac bleu.

La REP est une façon moderne et performante de gérer les matières résiduelles...

Contribuer en apportant les produits visés aux bons endroits!





L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA EST : UN BEL ÉTÉ EN VUE

L'APHK sera présente dans le milieu cet été. Nous proposons plusieurs activités pour faire connaître notre organisme, ses membres et ses services à tous les citoyens du Kamouraska. Il nous fera toujours plaisir de vous parler de ce qui nous motive au quotidien! « Où y'a de la gêne, y'a pas d'plaisir! »

Programmation estivale : quelques dates à retenir

- 16-17-18 juin : activités de bricolage de la Fête des Pères au Café Desjardins (655, rue Taché)
- 27 juin : souper-bénéfice au profit de l'APHK au Resto-pub Le Saint-Pascal (2 services : 17 h et 19 h 30)
- 30 juin : présentation des produits des Craquantes au Café Desjardins
- 9 juillet : kiosque de la boutique de l'APHK au marché public de Saint-Pascal (Marché de l'Expo)
- 20 août : fête foraine organisée par l'APHK, animée par nos membres, pour vous! Dans le bâtiment derrière le Marché de l'Expo.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

Location de salle

Nous avons une salle à louer pour vos réunions et rencontres de famille pouvant accueillir jusqu'à 40 personnes, avec cuisine et salle de bain adaptée (à partir de 25 \$/soirée ou 65 \$/jour).

Pour réservation :

418 492-7149 poste 1.



LA RÉSIDENCE L'ENVOI

Campagne de financement

Au moment d'écrire ces lignes, notre campagne « Un bon coup contre la hausse des coûts » tire officiellement à sa fin. Nous avons recueilli ce printemps près de 30 000 \$ grâce à la générosité des gens d'ici et d'ailleurs qui tiennent à ce que la résidence poursuive la mission pour longtemps!

Si vous désirez contribuer à la campagne, nous continuerons à recueillir les dons tout l'été (infos sur le site www.aphke.org).

Travaux en cours

Vous avez peut-être remarqué qu'il y a des travaux en cours derrière la résidence... Les résidents et les membres de l'APHK pourront bientôt prendre du bon temps à l'extérieur que ce soit pour se reposer au gazébo ou sur la terrasse ou encore pour jouer à la pétanque ou au basketball. Les donateurs et commanditaires seront présentés lors de l'inauguration en fin d'été.

Centrale de location d'équipement au Kamouraska

C'est quoi une centrale de location d'équipement ?

C'est un lieu où l'on rend accessible du matériel à faible coût à l'ensemble de la population afin d'encourager et d'augmenter la pratique d'activités récréatives, adaptées, sportives et de plein air.

Lieu de location

- L'Atelier du partage : Saint-Pascal | 639, rue Taché

Matériel disponible

Vélos / planches à pagaie / patins à roues alignées / trottinettes / etc.

ÉTÉ

Raquettes / skis de fond / patins à glace / etc.

HIVER

- Bâtons de marche
- Lampes frontales
- Sac de randonnée
- Porte-bébé pour randonnée
- Remorque Thulé etc.

EN TOUT TEMPS

Pour faire une location, vous devez :

1. Vous procurer un passeport qui correspond à vos besoins à l'adresse suivante : <https://www.mfkamouraska.com/loisirs-kamouraska/>
2. vous créer un compte sur notre plateforme de réservation
3. profiter de l'équipement à votre disposition!

Votre # de facture devient votre # de passeport pour la réservation.

WWW.MFKAMOURASKA.COM/LOISIRS-KAMOURASKA

LE CAFÉ DESJARDINS

Entrez, le café-boutique est ouvert à toute la population!

Venez passer du bon temps, essayer notre délicieux espresso, découvrir les articles de la boutique APHK, sans oublier les produits régionaux! Bon à savoir :

- Travailleurs autonomes : wifi disponible
- Pour les familles :
 - ✦ Jeux disponibles pour les clients, grands et petits;
 - ✦ Matériel pour dessiner.
 - ✦ Chocolats chauds, jus, galettes...
- Stationnement disponible par l'avenue Lagacé



Heures d'ouverture :

**Jeudi et vendredi de 12 h à 18 h
Samedi 10 h à 16 h**



VERS UNE TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE

Le 5 juin était la **Journée mondiale de l'environnement** lancée par l'Organisation des Nations unies en 1972. Elle vise, entre autres, à amener les peuples à devenir les agents actifs du développement durable et équitable. Ainsi, il y a plus de 40 ans, l'appel était lancé. De nombreux scientifiques, chercheurs et lanceurs d'alerte concernant les phénomènes liés au réchauffement climatique ont publié sur le sujet. Divers mouvements alternatifs ont pris forme dans le monde, qu'ils soient sociaux, écologistes, environnementalistes, féministes ou axés sur les modes de vie, notamment de simplicité volontaire, etc. Des groupes de personnes militantes se sont formés sur les plans local, régional et provincial pour promouvoir un mode de vie volontaire plus convivial, en respect de la nature, juste et équitable. Tous ces gens voulaient mettre en lumière les effets néfastes de la surconsommation et de la croissance à tout prix sur l'environnement et la société. Des alertes qui ont eu peu d'effets, l'inévitable est devenu réalité.

Aujourd'hui, nous constatons les effets néfastes des changements climatiques qui produisent des désastres majeurs un peu partout sur la terre. Nous parlons maintenant de **transition socio-écologique**, c'est-à-dire une transition vers « une économie écologique et sociale » pour emprunter les mots de Laure Waridel. Un changement de nos modes de vie, de nos modes de production et de consommation, du vivre ensemble afin de favoriser le mieux-être de tous, maintenant et pour le futur. Cette transition doit s'opérer à toutes les échelles de notre société et viser à mettre en place un modèle de développement résilient et durable afin d'atteindre un équilibre entre les besoins des humains et la capacité de notre planète à y répondre.

Les Ateliers Mon-Choix en action!

La transition est également l'occasion de renforcer le tissu social. La solidarité et le travail en commun sont nécessaires à la mise en œuvre de ces changements. Au cours des dernières années, les initiatives de transition se sont multipliées partout, notamment dans notre région.

Les projets d'économie sociale et d'économie circulaire en sont des exemples, comme ils s'en réalisent aux Ateliers Mon-Choix. La transition socio-écologique passe nos valeurs humaines et environnementales, lesquelles s'incarnent dans les programmes d'intégration en emploi et par des actions de récupération, de recyclage et de transformation en partenariat avec diverses entreprises. Par exemple, le déchiquetage de papier confidentiel a permis de retourner à une entreprise de transformation plus de 1 300 tonnes de papier. Nous remercions nos nombreux partenaires et les citoyens pour leur confiance. Nous récupérons et réparons des vêtements pour leur redonner une seconde vie et transformons ceux qui sont non aptes à être portés en divers articles utiles et uniques; nous valorisons les vêtements de travail d'entreprises en enlevant leur identification pour les rendre disponibles à la vente. Nous récupérons, lors du déchiquetage de documents, les pince-notes repliables pour les vendre à rabais.

Des petits gestes locaux ayant un impact positif. Lorsqu'ils sont en adéquation avec d'autres organisations, l'effet est augmenté pour notre environnement. Soyons solidaires!

Nous réalisons que ce que nous accomplissons n'est qu'une goutte dans l'océan. Mais si cette goutte n'existait pas dans l'océan, elle manquerait.
Mère Teresa

Pour nous joindre : 418 308-1088
ateliersmon-choix@videotron.ca | mon-choix.org
425, avenue Patry, Saint-Pascal, Québec

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE SAINT-PASCAL

Calendriers 2024

Vous avez une photo de famille à partager dans le calendrier 2024?

Contactez-nous au **418 492-5537**
ou par courriel : **sohige@videotron.ca**

Merci!

Horaire pour l'été 2023

Lundi, mardi et jeudi de 13 h 30 à 16 h.

Vous pouvez prendre rendez-vous pour les autres jours, au besoin, au numéro de téléphone : **418 492-5537** ou par courriel : **nimo44@hotmail.com**

Bon été et plein de soleil pour profiter des activités proposées.

CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-PASCAL

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DATE : 22 juin 2023

HEURE : 13 h 30

ENDROIT : Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska
542 boul. Hébert, Saint-Pascal

Tout membre actif qui désire poser sa candidature doit faire parvenir au secrétaire du club, un formulaire de mise en candidature, au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée.

Pour formulaire, communiquer avec le secrétaire :

Gaston Pelletier, secrétaire
CLUB DES 50 ANS ET PLUS
470, rue Notre Dame, Saint-Pascal
418 492-2666 418 860-9830
gaston059@videotron.ca



FERMETURE ESTIVALE DE NOS SERVICES

ABC des Portages sur le territoire de la MRC de Kamouraska vous annonce sa période de fermeture estivale 2023.

Les services d'Écrivaine publique et les ateliers de groupe en alphabétisation seront fermés du 16 juin au 5 septembre inclusivement.

Les dates de reprises seront publiées dès notre retour en septembre.

Vous pouvez nous contacter pour des informations jusqu'au 16 juin au **418 862 9998**.

Nous vous souhaitons un excellent été et un retour en force dès l'automne.



Club des 50 ans
et plus
Saint-Pascal

INVITATION DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS

DÎNER DE LA FÊTE DES PÈRES

QUAND : Le jeudi 22 juin 2023

HEURE : 11 h

OÙ : AU RESTO PUB LE ST-PASCAL

Au menu :

1. Fondue Parmesan garnie, patate grecque, salade de chou, oignons français
2. Pâtes de poulet avec salade jardinière
Crème de légumes
Gâteau au sucre à la crème
Thé, café, tisane

TOTAL : 17,00 \$ taxes et service inclus

Bienvenue!

Réservation :

Claudette 418 492-3733 ou Lucie 418 492-7574

Après le dîner, nous irons au Centre Femme, de l'autre côté de la rue pour l'**assemblée générale annuelle**. Nous vous y attendons, nous avons besoin de vous.



ROYAL LEPAGE
KAMOURASKA-L'ISLET

Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome Royal LePage

vdrapeau@royallepage.ca

Courtier immobilier résidentiel et commercial

Véronique Drapeau 418 894-3375

carrosserie **SÉBASTIEN MASSÉ**
418 308-1001

Carrossier expert
KAMOURASKA

✓ Équipements à la FINE POINTE de la technologie
✓ Techniciens CERTIFIÉS ✓ Travaux GARANTIS À VIE

- Carrosserie • Mécanique et alignement
- Redressement de châssis avec système 3D
- Esthétique automobile (nettoyage int. et ext.)
- Traitement antirouille

enterprise 216, rue Rochette, Saint-Pascal



Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier
PHARMACIENNES

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi : 9 h à 18 h
Jeudi : 9 h à 20 h
Samedi : 9 h à 17 h
Dimanche : 10 h à 13 h

555, rue Taché, Saint-Pascal **418 492-1234**



CENTRE VISUEL ST-PASCAL
UN REGARD SUR L'HORIZON

Dr Germain Dupuis, optométriste
Dre Stéphanie Bélanger, optométriste
Dre Virginie Boudreau, optométriste

269, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1430 • Téléc. : 418 492-2832

**AVEC VOUS,
LÀ OÙ ÇA
COMPTE.**

Carolyne Thériault
CPA auditrice

Pascal Briand
CPA auditeur

Jessy St-Onge
Lemieux
CPA auditrice

Certification
Fiscalité
Services-conseils
Actuariat
Syndics et gestionnaires

Saint-Pascal : 418 492-3515
La Pocatière : 418 856-2690

mallette.ca

MALLETTE
Société de comptables
professionnels agréés



**Gens
D'AFFAIRES
DE SAINT-PASCAL**

Vous aimeriez devenir
membre **gratuitement?**

Louis Turbide
418 492-2706 poste 105
direction@leplacoteux.com

[@gensdaffairesdesaintpascal](https://www.facebook.com/gensdaffairesdesaintpascal)

Le Placoteux
L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

HÉLAINE PETTIGREW
Conseillère en publicité
418 492-2706 poste 108
helaine@leplacoteux.com

491, avenue D'Anjou, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

WWW.LEPLACOTEUX.COM

**CET ESPACE
est pour
vous!**

Déco-Rampe
Fabricant de rampes d'aluminium et de verre trempé



**FABRIQUÉES
SUR MESURE
POUR VOTRE
PROJET!**

VARIÉTÉ DE MODÈLES
DE RAMPES, COMPOSANTES,
COULEURS ET BIEN PLUS...

SERVICE D'ESTIMATION
ET PRISE DE MESURES

Timberline^{HDZ}
High Definition[®] Shingles



Technologie LayerLock

Bardeau garanti 50 ans à 100%

Garantie contre le vent

UNE ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES
POUR BIEN VOUS CONSEILLER DANS TOUS VOS PROJETS!

R.B.Q.: 1185-5277-70

DUMAIS
camilledumais.com

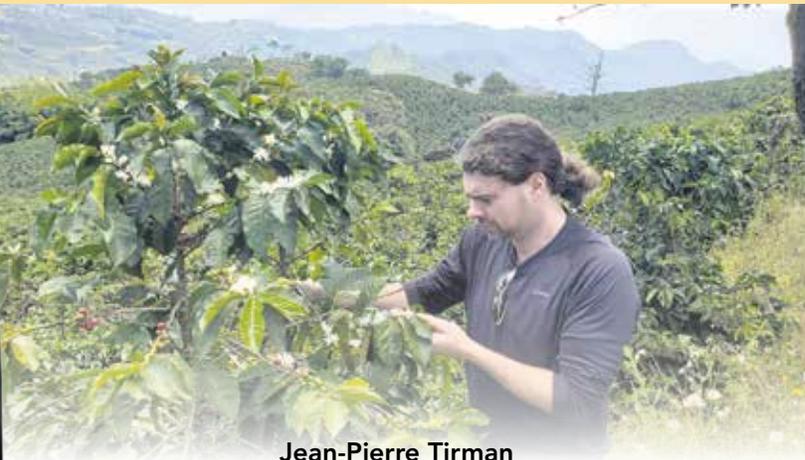
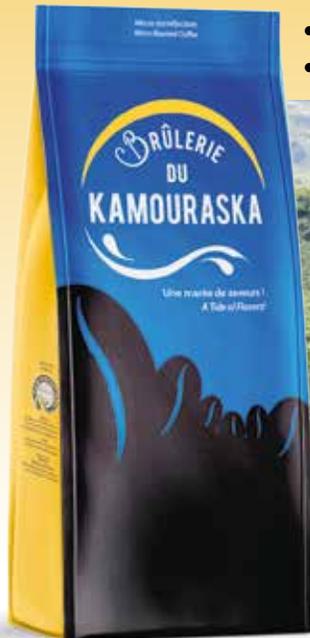
Camille Dumais Inc.

1005 rue Lévesque
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
418 492-2347
info@camilledumais.com

BRÛLERIE DU KAMOURASKA

Votre expert local en café!

- Café en vrac et emballé disponible au Provigo Gabriel Landry
- Vente et réparation de machines à café
- Conseils et services aux entreprises
- Gamme de thés et tisanes LiberThé



Jean-Pierre Tirman
418 860-8896 • cafe@bruleriedelest.com

www.bruleriedukamouraska.com



Maison de torréfaction

